

**Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses
du Québec (FTQ)**



**Présenté dans le cadre de la rencontre thématique
« L'accessibilité et la participation aux études supérieures »**

Sommet sur l'enseignement supérieur

Trois-Rivières, 13 et 14 décembre 2012

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3
Téléphone : 514 383-8000
Télécopieur : 514 383-8038
Sans frais : 1 877 897-0057
www.ftq.qc.ca

Dépôt légal – 4^e trimestre 2012
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 978-2-89639-189-9

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	2
Introduction : principes et constats.....	3
1. Accessibilité géographique : non aux infrastructures, oui aux programmes.....	5
2. Accessibilité organisationnelle : difficile pour les adultes	6
2.1 Des formations conçues pour les jeunes.....	6
2.2. À la formation professionnelle et dans les cégeps : une organisation scolaire inadaptée.....	6
2.3. Des prérequis inadaptés	6
2.4. Une reconnaissance des acquis et des compétences encore déficiente	7
2.5. Un accès déficient à la formation manquante.....	7
2.6. Une offre de services déficiente pour les personnes immigrantes.....	7
3. Accessibilité financière : le défi de l'égalité des chances.....	8
3.1. Remettre la gratuité de l'éducation à l'ordre du jour	8
3.2. L'Aide financière aux études : une mise à jour est nécessaire	10
3.3. La diminution des dépenses fiscales fait partie de la solution	11
4. Accessibilité socioéconomique et culturelle : un défi important pour l'avenir.....	12

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec regroupe 600 000 travailleurs et travailleuses présents dans l'ensemble des secteurs d'activité et des régions du Québec. Aujourd'hui, la FTQ représente plus de 30 000 employés et employées sur les campus universitaires du Québec, parmi lesquels se trouvent des employés de soutien de toutes les catégories (métiers, personnels de bureau, techniciens et professionnels) et des personnels d'enseignement et de recherche.

La FTQ est heureuse de contribuer à la démarche mise sur pied par le nouveau gouvernement du Québec afin de favoriser l'atteinte de consensus concernant l'avenir de l'éducation supérieure. Les syndicats affiliés à la FTQ ont participé activement à chaque débat entourant le développement de notre système d'éducation public : en faveur de la laïcisation des institutions, de l'augmentation progressive des salaires des instituteurs et institutrices, de l'apparition de l'instruction gratuite et obligatoire, de la construction de bibliothèques publiques, de la création d'écoles techniques et commerciales et de l'institution d'un ministère de l'Éducation. Tout au long du 20^e siècle, ils se sont fait les promoteurs du droit à l'éducation publique.

C'est donc dans cette perspective que la FTQ souhaite répondre à deux des trois questions posées dans le cahier thématique « L'accessibilité et la participation aux études supérieures » :

1. Quels ajustements devraient être apportés au modèle québécois d'accessibilité et de participation aux études supérieures ?
2. Quels sont les défis à relever, en termes d'accessibilité et de participation aux études supérieures, afin de permettre au Québec de s'ancrer durablement dans la société du savoir ?

Introduction : principes et constats

Le cahier thématique sur l'accessibilité nous semble équilibré dans le regard qu'il porte sur l'accessibilité des études supérieures. L'accès à l'éducation est une problématique multifactorielle et, par conséquent, une politique publique de promotion de l'accessibilité doit en tenir compte.

Notre contribution au débat met l'accent sur deux aspects qui sont prioritaires pour la FTQ.

D'une part, nous voulons souligner l'importance de réaffirmer la primauté du droit à l'éducation et de l'égalité des chances, deux principes qui doivent orienter nos politiques publiques et leur offrir un horizon d'action. Il nous semble que, malgré l'atteinte de résultats remarquables à ce chapitre, le Québec ne peut fermer les yeux sur d'importants défis à ce sujet. Car, malgré nos réussites, les enfants d'ouvriers continuent d'être moins nombreux à l'université que ceux des classes plus éduquées.

D'autre part, nous voulons insister sur l'importance de porter une attention particulière aux problèmes d'accès à l'éducation pour les adultes. Les dispositifs d'aide sont inexistantes ou limités, transformant le retour aux études ou la formation continue en épreuves de force et de courage. Pourtant, l'augmentation du niveau général de la formation initiale dans la population déplace de plus en plus la demande de formation continue vers le niveau postsecondaire.

Ainsi, voici les principes et constats qui guident notre réflexion :

a. Réaffirmer le droit à l'éducation et son corollaire, la gratuité.

La FTQ souhaite que ce Sommet permette de convenir de façon consensuelle que l'horizon d'action de nos politiques publiques en la matière doit définir l'éducation comme étant un droit et l'accès à celle-ci devrait être gratuit et universel.

b. Améliorer nos politiques sans les dénaturer.

La FTQ considère que la politique québécoise en matière d'accessibilité aux études supérieures est un ensemble de mesures bien équilibré qui, avec le temps, a démontré son efficacité et permis au Québec un rattrapage en matière de scolarisation et de diplomation. Les améliorations ne doivent donc pas se traduire par une transformation ou une dénaturation complète de cette politique.

c. Replacer l'égalité des chances au cœur des priorités.

Il n'est ni acceptable au plan des principes ni souhaitable au plan pratique d'isoler l'analyse de l'accessibilité aux études supérieures des problématiques d'accessibilité qui se jouent sur l'ensemble du système public d'éducation. Malgré les grandes avancées québécoises en matière d'accès à l'éducation, ce dernier demeure inégalitaire. L'égalité des chances, c'est-à-dire la juste représentation des groupes sociaux dans la population étudiante, doit devenir un objectif en soi dans nos lois et politiques publiques d'éducation.

d. S'éloigner d'un modèle axé sur les dépenses fiscales.

La tendance récente d'augmenter les dépenses fiscales en matière d'éducation supérieure n'est pas de nature à améliorer notre politique d'accessibilité. La FTQ favorise une diminution des dépenses fiscales au titre de l'éducation supérieure et, même, une négociation avec le palier fédéral pour faire valoir cette orientation et obtenir une compensation.

Le cahier thématique propose quatre dimensions de l'accessibilité : géographique, organisationnelle, financière, socioéconomique et culturelle. Ce mémoire présente nos remarques à ce propos.

1. Accessibilité géographique : non aux infrastructures, oui aux programmes

À notre avis, l'effort du Québec en matière d'accessibilité géographique a été important et soutenu depuis les années soixante. Au cours de la dernière décennie, le développement géographique du réseau des établissements universitaires a continué même si, à première vue, il semblait déjà avoir atteint un point d'équilibre. Certaines universités ont construit des campus satellites, ce qui a effectivement augmenté le niveau d'accessibilité géographique. Cela dit, il n'est pas évident que cet effort public récent ait été porté dans la bonne direction et sur les bons territoires, c'est-à-dire ceux qui n'avaient accès à aucun service d'éducation supérieure, comme par exemple la Côte-Nord.

D'ailleurs, la disponibilité limitée des programmes offerts dans les régions du Québec, tant au niveau collégial qu'universitaire, particulièrement dans les régions éloignées, demeure un obstacle important à la fréquentation. De nombreux adultes souhaiteraient se recycler par intérêt personnel ou parce que leur secteur d'activité est en situation de décroissance. Dans plusieurs régions, les choix de formation sont limités et il est difficile pour un adulte qui a des responsabilités économiques et familiales de s'éloigner pendant des mois et souvent même des années pour se former. De plus, les jeunes qui retournent en région après s'être formés dans les grands centres peuvent difficilement mettre à jour leurs connaissances et compétences, qui peuvent rapidement devenir désuètes. Enfin, en région, la formation est rarement disponible à temps partiel.

Il nous semble raisonnable de penser qu'en matière de développement des infrastructures, les efforts publics soient réduits pendant quelques années, puis adéquatement réévalués. C'est une des raisons pour lesquelles la FTQ souhaite la mise sur pied d'un organisme de coordination du développement du réseau universitaire.

Par contre, en ce qui concerne les régions éloignées, l'offre de programmes et les modalités d'accès à ceux-ci devraient être augmentées. Nous pensons qu'une amélioration de l'offre de formation à distance peut offrir une réponse partielle à cette problématique.

2. Accessibilité organisationnelle : difficile pour les adultes

L'accessibilité organisationnelle consisterait, selon le document, à lever les barrières organisationnelles (administratives ou structurelles) afin de mieux satisfaire aux besoins de formation particuliers. Le développement de l'offre de formation à distance et l'évolution des technologies semblent combler une partie des besoins en la matière. Cependant, les caractéristiques actuelles du système éducatif postsecondaire (formation professionnelle avancée, cégeps et universités) présentent de nombreux obstacles pour les clientèles adultes.

2.1 Des formations conçues pour les jeunes

Le principal obstacle, qui en génère d'autres, est lié au fait que les réseaux de l'éducation sont d'abord et avant tout au service de la clientèle jeune et sont axés sur la formation initiale, qu'elle soit générale ou professionnelle. Évidemment, la FTQ est consciente que les contraintes budgétaires imposent des choix. Cependant, pas tous les obstacles ne sont de nature financière : certains relèvent d'une culture, de pratiques en place depuis fort longtemps et de choix politiques. À ce chapitre, le fait que les adultes recherchent une formation axée sur l'employabilité est malheureusement souvent mal perçue par les acteurs des réseaux de l'éducation, qui jugent qu'elle répond davantage aux demandes et aux intérêts des employeurs qu'à ceux des adultes. Les motivations liées à l'employabilité semblent peut-être moins nobles que celles qui visent l'épanouissement personnel, mais elles correspondent néanmoins aux besoins des adultes – c'est-à-dire de la majorité des membres de la FTQ.

2.2. À la formation professionnelle et dans les cégeps : une organisation scolaire inadaptée

Les horaires : L'organisation scolaire, conçue d'abord pour la formation des jeunes, est inaccessible pour les travailleurs et travailleuses, dont les horaires coïncident à ceux des cours; pour pouvoir s'inscrire, les personnes en emploi doivent obtenir un congé de leur employeur ou cesser de travailler.

Des classes multi-âges : Par ailleurs, même si la clientèle de la formation professionnelle et technique est constituée d'une proportion fort importante d'adultes, qui ont souvent complété un premier ou un second diplôme dans le secteur général, le fait de se retrouver dans des groupes où il y a de nombreux adolescents ne facilite pas la démarche de formation.

Les services : Les services qui facilitent le cheminement dans le réseau scolaire, comme par exemple les services d'orientation, d'accueil et de référence, d'imprimerie, la bibliothèque, le secrétariat et les autres services aux étudiants ne sont pas disponibles partout en dehors des heures régulières de la formation des jeunes.

2.3. Des prérequis inadaptés

Pour s'inscrire à des programmes de formation de niveau postsecondaire, dont la formation professionnelle avancée du niveau secondaire, il faut avoir obtenu un diplôme

d'études secondaires (DES). Les exigences d'obtention de ce diplôme ont varié avec le temps, de même que le contenu des formations obligatoires. Une personne qui a complété ce diplôme depuis plusieurs années peut avoir de la difficulté à réussir les examens du diplôme actuel. Il est donc nécessaire, pour certains adultes qui retournent aux études, d'avoir accès, au préalable, à une mise à niveau. Malheureusement, celle-ci est rarement disponible, ce qui implique que l'adulte doit trouver seul le moyen de se mettre à jour au sujet des connaissances initiales nécessaires à la poursuite des études.

2.4. Une reconnaissance des acquis et des compétences encore déficiente

Parmi nos principales revendications vis-à-vis des réseaux de l'éducation, nous insistons depuis plus de 30 ans sur le développement de mécanismes et de services pour effectuer la reconnaissance des acquis et des compétences. Des efforts importants ont été faits, car de plus en plus de programmes offerts par ces réseaux disposent aujourd'hui de tels outils. Mais il faut maintenir la pression pour que les travaux se poursuivent pour l'ensemble des programmes. Cette reconnaissance formelle a un impact positif sur l'accès à la formation, notamment parce qu'elle motive l'adulte qui bénéficie de cette reconnaissance et que cela réduit considérablement la durée de sa formation.

2.5. Un accès déficient à la formation manquante

Dans tous les cas, autant dans le but de faire reconnaître des acquis et des compétences que dans le but de suivre une formation initiale ou une mise à jour des connaissances, une des grandes difficultés rencontrées est l'accès à la formation manquante. Cette formation, dite parcellaire, ne concerne qu'une partie des compétences et des connaissances inscrites dans un cours. Il n'est pas très motivant pour un adulte de suivre, par exemple, un cours de 45 heures, alors que son besoin réel ne concerne que le tiers ou le quart du cours offert.

2.6. Une offre de services déficiente pour les personnes immigrantes

Une partie importante des nouveaux arrivants est sélectionnée sur la base des qualifications, mais une fois au Québec celles-ci ne sont pas reconnues. De plus, lorsqu'elles le sont, cette reconnaissance ne donne pas automatiquement accès au marché du travail, car si le diplôme est reconnu, le droit de pratique exige parfois de satisfaire à des stages ou à des formations manquantes. Ainsi, les personnes immigrantes ont des besoins particuliers en matière de reconnaissance des acquis et d'accès aux formations manquantes. Malheureusement, le système québécois n'est pas encore adapté à cette demande. C'est particulièrement vrai pour les professions couvertes par un ordre professionnel.

La FTQ souhaite que ce Sommet permette d'ouvrir le débat sur une meilleure adaptation organisationnelle des réseaux d'éducation postsecondaire aux besoins des adultes en général - en matière de retour aux études ou de formation continue - ainsi qu'aux besoins spécifiques des personnes immigrantes.

3. Accessibilité financière : le défi de l'égalité des chances

3.1. Remettre la gratuité de l'éducation à l'ordre du jour

L'accessibilité financière a fait couler beaucoup d'encre au cours des deux dernières décennies. Une attention à la mesure de sa dégradation. L'augmentation des frais de scolarité, ainsi que celles du coût de la vie et de l'endettement étudiant sont trois dimensions de la problématique.

Sur ce sujet, la position de la FTQ a toujours été très claire : l'éducation étant un droit, nous sommes favorables à une politique offrant la plus grande accessibilité possible à l'éducation, du préscolaire au postsecondaire.

Puisque la politique québécoise en la matière repose sur les principes du droit à l'éducation et de la gratuité, il nous apparaît pertinent de proposer que le principe de la gratuité soit débattu dans le cadre de ce Sommet sur l'enseignement supérieur.

Théoriquement, mis à part l'échelon universitaire, tous les échelons de notre système d'éducation sont réputés être gratuits. Mais, en réalité, toutes les familles du Québec savent bien qu'il coûte toujours quelque chose d'envoyer leurs enfants dans les garderies, les écoles et les cégeps.

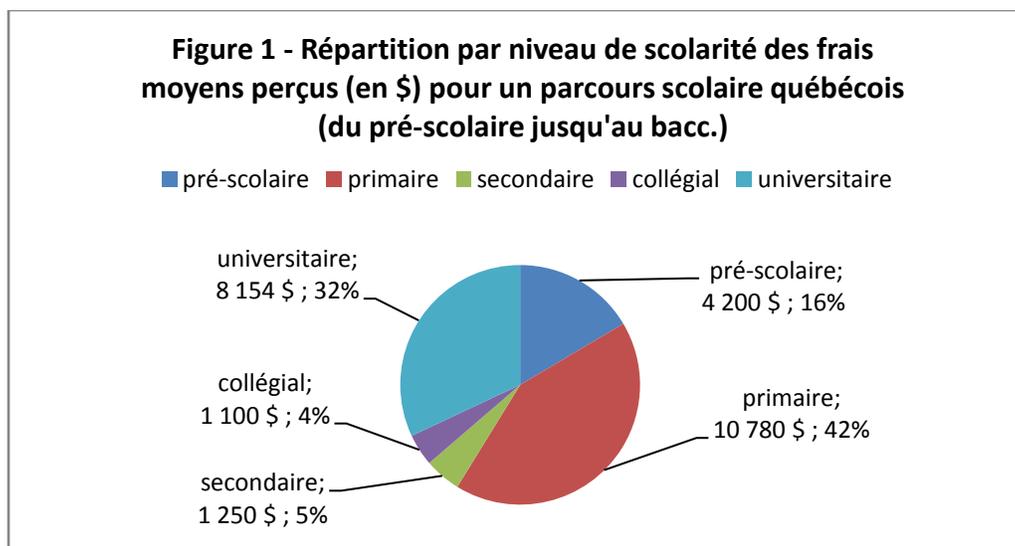
D'ailleurs, en 2005, à la suite d'une levée de bouclier au sujet des frais perçus systématiquement par les écoles et les commissions scolaires, une loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) pour encadrer les contributions financières des parents a été adoptée. Elle visait, entre autre, à « s'assurer que le principe de gratuité scolaire est compris et interprété de la même façon partout au Québec ». Pour appliquer cette loi, la Commission scolaire de Montréal a créé une politique pour encadrer les frais perçus par les écoles dont l'objectif premier était de « tendre vers la gratuité scolaire ».

Rappelons qu'aujourd'hui, au Québec, il coûterait au minimum 25 500 \$ aux parents d'un enfant qui aurait à franchir les 19 années de scolarité pour obtenir un baccalauréat (3 ans au préscolaire, 7 au primaire, 5 au secondaire, 2 au collégial, 3 à l'université). À chacune de ces années correspond une moyenne de frais de scolarité obligatoires¹ que le parent ou l'étudiant doit assumer (qu'ils soient appelés « frais afférents », « frais de garde »² ou « frais pour matériels scolaires »).

¹ Les frais considérés dans ce calcul sont approximatifs et ne reflètent qu'une moyenne de frais à caractère obligatoire.

² Plusieurs soutiennent que les frais de garde ne sont pas des « frais de scolarité » et qu'il est possible pour le parent qui voudrait s'y soustraire de le faire. Il faudrait, pour cela, qu'il reste à la maison avec l'enfant jusqu'à l'âge scolaire (5 ans) et, par la suite, lorsque celui-ci n'est pas en classe (soit entre 11 h 30 et 12 h 45, puis après 16 h pour la plupart des écoles primaires). Cet argument est absurde du point de vue de la majorité des travailleurs et travailleuses qui ont déjà de la difficulté à concilier leurs horaires de travail et les horaires scolaires réguliers. Les « frais de scolarité » sont simplement ce qu'il en coûte pour qu'un enfant aille à l'école.

Fait remarquable, 68 % des frais perçus pour la scolarité l'auraient été dans les échelons inférieurs à l'université, qui sont pourtant réputés être « gratuits » (figure 1).



Les collèges publics facturent aux étudiants des frais « afférents » (ou frais institutionnels obligatoires, FIO) variant de 400 \$/an à 1 000 \$/an pour les plus onéreux, avec une moyenne générale d'environ 550 \$/an. Les écoles secondaires publiques, quant à elles, perçoivent généralement des frais pour du matériel scolaire ou d'autres projets scolaires, d'une valeur moyenne estimée à 250 \$/an. Dans les universités, toutes publiques, les « frais de scolarité » se décomposent en « droits de scolarité » (le prix des cours) et en « frais afférents ». À partir de 2012, les droits sont en moyenne de 2 168 \$/an pour une année à temps plein de 30 crédits, tandis que les frais afférents varient entre 400 \$ et 900 \$/an pour une moyenne autour de 600 \$/an.

Face à ce portrait général, la FTQ constate que les obstacles financiers à l'éducation se posent de manière différente mais constante tout au long du cheminement scolaire. Elle émet le souhait que ce Sommet permette une discussion équilibrée sur la meilleure façon de tendre vers la gratuité.

Évidemment, la FTQ est consciente des coûts supplémentaires potentiels qu'une telle politique pourrait engendrer. Elle considère néanmoins que le processus de concertation initié par ce Sommet doit permettre une discussion franche sur les sources de financement et les réaménagements ou réallocations budgétaires nécessaires. Après la crise financière mondiale déclenchée en 2008 par la rapacité des milieux de la finance, il nous semble que le Québec est prêt pour une discussion plus créative sur les sources de financement, notamment en explorant les possibilités justement dans les milieux financiers.

Par ailleurs, les tenants d'une hausse ou d'une indexation des droits de scolarité universitaire doivent tenir compte, dans leurs réflexions, de la combinaison de la formule actuelle de financement des universités par nombre d'étudiant et des mécanismes de calcul de l'aide financière aux études. L'effet combiné de ces deux mécanismes fait en sorte que toute augmentation des droits de scolarité a également des répercussions budgétaires pour le gouvernement qui ne sont pas nécessairement positives.

3.2. L'Aide financière aux études : une mise à jour est nécessaire

Mettre à jour les principaux paramètres : La FTQ souhaite que les programmes d'aide financière aux études – principal outil public à notre disposition pour augmenter l'accès à l'éducation – soient améliorés. Tel qu'expliqué dans de nombreux mémoires déposés à l'Assemblée nationale au cours de la dernière décennie, la FTQ adhère aux critiques qui ont été formulées à l'égard de l'absence de mise à jour des paramètres importants des calculs de l'aide financière aux études.

Utiliser l'aide financière pour contribuer à lever les obstacles motivationnels et informationnels des élèves dès l'école secondaire : Par ailleurs, les prêts et bourses québécois ont été créés en 1966, mais ce n'est qu'en 1974 que la mission de ce programme a été définie : contribuer à lever les obstacles financiers à la poursuite d'études postsecondaires. Or, il est maintenant bien connu que les obstacles aux études ne sont pas uniquement financiers. Pour améliorer l'accessibilité, il faudrait développer des moyens pour rejoindre les personnes qui, en plus des obstacles financiers, doivent surmonter d'autres difficultés (de nature motivationnelle ou informationnelle).

Offrir une aide financière spécifique aux adultes qui améliorent leurs qualifications professionnelles : Aussi, la FTQ est particulièrement préoccupée du peu d'attention accordée aux adultes qui ont des besoins de formation continue. L'aide financière québécoise est plus généreuse que dans le reste du Canada dans tous les cas, sauf dans celui du retour aux études des adultes. Premièrement, les prêts et bourses ne sont pas accessibles aux adultes qui suivent les cours de la formation générale au secondaire dans le cadre d'un retour aux études. Deuxièmement, aux autres ordres d'enseignement, même si ce n'est pas explicite, le retour aux études n'est pas réellement soutenu. En effet, les paramètres actuels ne permettent pas à une personne qui a eu un revenu d'emploi à temps plein durant l'année financière précédent son retour aux études d'espérer vraiment recevoir un soutien de la part du programme de prêts et bourses.

Comme il s'agit d'adultes, la plupart du temps déjà sur le marché du travail, la problématique de l'accès à la formation continue n'est pas identique à celle qui concerne la formation initiale. De plus, l'augmentation du niveau général de la formation initiale dans la population déplace de plus en plus la demande de formation continue vers le niveau postsecondaire. Par conséquent, l'enjeu de l'accessibilité aux études supérieures dans une perspective de formation continue va gagner en importance dans les prochaines décennies.

Diversifier et flexibiliser le remboursement des dettes d'études : Enfin, la FTQ note avec inquiétude que la méthode actuelle de remboursement des prêts offre peu de flexibilité et est inadaptée à la situation d'une part importante des anciens étudiants et étudiantes. Aux États-Unis, le programme fédéral de prêts Perkins, qui a quelques

ressemblances avec celui du Québec, offre quatre options de remboursement différentes, dont le remboursement proportionnel au revenu. Il serait intéressant que le Québec se penche sur la possibilité d'offrir plusieurs modalités de remboursement. Fait à noter, les banques sont exclues de ce système entièrement administré par le gouvernement. La FTQ pense que le gouvernement pourrait animer une réflexion sur les possibilités qu'offre ce modèle, notamment en ce qui concerne la possibilité de développer un système de prêts non bancaires.

Bref, il nous semble que la *Loi sur l'aide financière aux études* devrait être réévaluée afin d'assurer que :

- i. La Loi et ses programmes atteignent bel et bien l'objectif général d'améliorer l'égalité des chances dans notre société;**
- ii. Certains programmes rejoignent les personnes qui, en plus des difficultés financiers, doivent surmonter des obstacles de type motivationnels ou informationnels;**
- iii. Les individus provenant des familles pauvres et de classe moyenne ont également accès aux programmes d'aide et, donc, que les barèmes et critères utilisés dans les calculs sont à jour par rapport à l'évolution des revenus des ménages (notamment les « dépenses admises » et le seuil de la « contribution parentale »);**
- iv. Un mécanisme d'indexation au coût de la vie accompagne les principaux barèmes des programmes d'aide financière;**
- v. L'endettement étudiant cesse d'augmenter, puis éventuellement commence à reculer;**
- vi. Le remboursement de la dette d'études puisse se faire selon plusieurs modalités, dont celle du remboursement proportionnel au revenu;**
- vii. La formation des adultes (pour l'amélioration des qualifications professionnelles) soit encouragée de façon spécifique.**

3.3. La diminution des dépenses fiscales fait partie de la solution

La FTQ tient à faire remarquer que le modèle privilégié par le Canada, au cours de la dernière décennie, consiste en une forme de privatisation du financement universitaire par le biais de l'augmentation des dépenses fiscales. Cette façon de faire se traduit par une réduction des impôts des particuliers sous forme de crédits d'impôts plutôt que par une augmentation des transferts aux institutions d'enseignement.

La FTQ rejette ce modèle et considère que le Québec ne doit pas s'engager dans cette direction. Au contraire, d'importantes sommes consacrées aux dépenses fiscales pourraient être consacrées directement à l'amélioration de l'accessibilité financière et le gouvernement du Québec devrait analyser dans quelle proportion les contribuables du Québec sont pénalisés par cette politique fédérale en comparaison avec les contribuables des autres provinces.

4. Accessibilité socioéconomique et culturelle : un défi important pour l'avenir

Cette dimension de l'accessibilité se réfère aux caractéristiques sociales et culturelles de chaque individu qui ont un impact sur son cheminement scolaire. À notre avis, la condition sociale, économique et culturelle des individus a un impact direct sur l'accès à l'éducation, en particulier à cause d'obstacles motivationnels et informationnels. Ces difficultés signifient, par exemple, que les personnes provenant de familles pauvres ont une aversion à l'endettement beaucoup plus élevée que les personnes provenant de familles aisées (obstacle motivationnel). De plus, par exemple, ces personnes ont tendance à surévaluer le coût des études (obstacle informationnel).

Ainsi, bien que les enfants issus de familles pauvres ou de classe moyenne aient augmenté de façon impressionnante leur fréquentation des études collégiales, une nette disparité continue d'exister entre les différentes couches sociales en matière de fréquentation et de persévérance au niveau des études universitaires.

Nos programmes d'aide financière sont aveugles à ce genre de problématiques qui sont pourtant de mieux en mieux documentées. Elles constituent, sans doute, un défi majeur et prioritaire pour les prochaines décennies eu égard à l'atteinte d'une réelle égalité des chances.

Afin de relever ce défi, la FTQ propose que ce Sommet permette de fixer des orientations en la matière. Plusieurs pistes pourraient être explorées afin d'adapter nos programmes d'aide financière. Par exemple, en élargissant la portée de la *Loi sur l'aide financière aux études* afin d'y insérer la promotion de l'égalité des chances en tant qu'objectif, une plus grande flexibilité ou créativité deviendrait possible au niveau des programmes mis en place par cette Loi. Une partie de l'aide financière pourrait être dirigée vers des programmes visant à stimuler la participation et la persévérance des élèves de milieux défavorisés dès l'école secondaire. Ainsi, des fonds de l'Aide financière aux études contribueraient à lever les obstacles motivationnels et informationnels chez ceux et celles qui sont les plus touchés.